

FOVOS DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI**SNUDI.FO 13**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
de l'enseignement public Force Ouvrière / Section des Bouches-du-Rhône

Titulaires Remplaçants : Alerte ISSR en danger !

Sur décision du recteur, dès la rentrée de septembre 2007, l'ISSR ne sera plus versée les **mercredis et dimanches**. Dans le cadre de la diminution des dépenses publiques et de la baisse du coût du travail (LOLF), le ministère remet en cause les modalités de la lettre-circulaire en vigueur **depuis le 11 décembre 1989** !

C'est inacceptable !

Rappelons que l'ISSR est une indemnité de sujétion spéciale, celle du remplacement, et non une indemnité de déplacement. Elle prend en compte, outre les déplacements,

- une adaptation nécessaire à tous les niveaux de classe (PS à CM2) et enseignement spécialisé, ce qui implique un investissement financier et personnel important ;
- une modification de l'emploi du temps personnel

Aujourd'hui, si les mercredis et dimanches étaient amputés du versement de l'ISSR, aller travailler pourrait même coûter de l'argent aux remplaçants, vu l'augmentation du prix de l'essence ! Comment les personnels, déjà fragilisés financièrement, comme tous les autres

en fonction des temps de transport, des horaires variables des écoles, ce qui a des répercussions financières sur les gardes d'enfants notamment ;

- des dépenses supplémentaires liées à l'augmentation de l'essence ou des titres de transport, non répercutées sur l'ISSR ;
- un stress important lié à la fonction du remplaçant (classes difficiles, difficultés d'accès au matériel, méconnaissance des locaux...)

fonctionnaires, pourraient-ils supporter la perte sèche de près d'un mois de salaire sur l'année scolaire !

Ils verraient en effet leur rémunération amputée de **120 à 200 euros par mois en moyenne** !

Que cherche le ministère ? A décourager tous les titulaires remplaçants, afin que faute de volontaires sur ces postes, il les supprime purement et simplement ?

Le SNUDI-FO exige le maintien de l'ISSR intégrale (sur 7 jours) pour tous les collègues effectuant des remplacements (ZIL, TR, Brigades, postes fractionnés).

Une délégation du SNUDI-FO a été reçue le **12/01/07 au Ministère** au sujet de la remise en cause des modalités de versement de l'ISSR dans certaines académies dès cette année. Elle a rappelé la perte financière évaluée et réaffirmé le refus du SNUDI-FO toute baisse de rémunération et en a fait un préalable à toute négociation.

Seule la mobilisation massive des collègues, avec leurs syndicats, peut faire aboutir la revendication. **L'unité d'action** s'est déjà réalisée dans plusieurs

départements, comme à l'assemblée générale de Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, avec le SNUipp, SGEN-CFDT, et SNUDI-FO qui a décidé :

- Non à la baisse des rémunérations : maintien de l'ISSR sur 7 jours ;
- Montée nationale à Paris le mercredi 17 janvier ;
- Appel à tous les départements des académies concernées à se joindre à la délégation ;
- Demande à tous les syndicats nationaux d'accompagner la délégation.

**Le SNUDI-FO 13 invite les titulaires remplaçants à se réunir :
mercredi 21 mars à 14h30**

Union départementale FO, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille (Métro Noailles/Capucins)

➤ **A l'ordre du jour, la revendication et les modalités d'action !**

➤ **Signez, faites signer la pétition pour le maintien intégral de l'ISSR !**